



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N°2013-012 du 12 février 2013

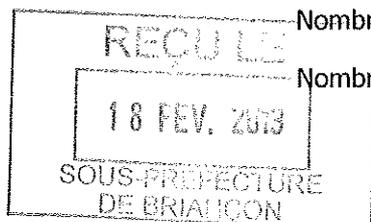
OBJET : PERSONNEL – Nomination du nouveau collège des représentants de la Collectivité au Comité Technique Paritaire Local

Rapporteur : M. le Président.

Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)



Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),
33 (pour la délibération n°2013-013),
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Était excusé : M. Thierry DUCURTIL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 32,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatifs aux Comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-923 du 21 août 1985 modifié relatifs aux élections aux Comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté n° 2009-234 du 24 novembre 2009 portant constitution du Comité Technique paritaire à la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant qu'un Comité technique paritaire doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents,

Considérant que M. CIRIO, Mme MEYER et M. STOCKLI « représentants de la Collectivité » ne sont plus membres du Conseil Communautaire,

Considérant que pour respecter la parité, il est nécessaire de nommer trois nouveaux membres représentants les élus,

Vu la proposition de la commission Administration Générale & Finances du 12 novembre 2012 et du Bureau du 13 novembre 2012 de nommer MM. G. Fromm, P. Rey, et J. Deyme,

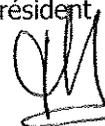
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve la composition des représentants de la Collectivité au Comité Technique Paritaire local comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. FARDELLA Alain	M. LEROY Pierre
Mme FINE Laurence	M. SIESTRUNCK René
M. Gérard FROMM	Mme BOREL Brigitte
M. P. REY	Mme GUERIN Nicole
M. J. DEYME	M. MICHELON Philippe

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 18 FEV. 2013

Date affichage : 19 FEV. 2013